



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de structure permanente de rééducation intensive pédiatrique pour ESH

Question écrite n° 15239

Texte de la question

M. Frédéric Maillot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, sur l'absence de structure permanente de rééducation intensive pédiatrique pour les enfants en situation de handicap moteur à La Réunion. La paralysie cérébrale, première cause de handicap moteur chez l'enfant, touche environ 2 à 2,5 enfants pour 1 000 naissances. À cela s'ajoutent les troubles du développement moteur, qui concernent 1 à 3 % des enfants. À La Réunion, cela représente un nombre important d'enfants nécessitant un accompagnement spécialisé. Or il n'existe aucune structure permanente dédiée à la rééducation intensive pédiatrique sur notre territoire. Cette prise en charge, dont l'efficacité est reconnue, est pourtant de plus en plus demandée par les familles d'enfants en situation de handicap moteur qui en constatent concrètement les bénéfices. Elles sollicitent des stages intensifs reposant sur un encadrement renforcé, jusqu'à deux professionnels pour un enfant, sur le modèle TEAM et CO, la répétition des gestes et une approche individualisée. Ces stages permettent des progrès moteurs visibles, des gains en autonomie et une meilleure participation de l'enfant à la vie quotidienne, avec des objectifs ciblés et mesurables. Ils peuvent transformer des trajectoires de vie. Ce sont des leviers puissants de progression, fondés sur la neuroplasticité. Une confusion doit cependant être levée. Des dispositifs existent déjà à La Réunion, notamment les maisons d'accueil spécialisées (MAS), les centres d'éducation motrice (CEM) et, plus largement, les établissements médico-sociaux. Ces structures, qui nécessitent par ailleurs des moyens supplémentaires, assurent toutefois un accompagnement au long cours, éducatif et social, avec une rééducation non intensive répartie dans le temps. Or ce n'est pas ce dont certaines familles ont besoin. L'enjeu est de cibler le besoin réel par une réponse intensive et structurée, fondée sur la neuroplasticité, à l'image du modèle TEAM et CO, dont les principes sont reconnus par la Haute Autorité de santé (HAS). Ce modèle, très structuré, mesurable et orienté résultats, n'existe pas de manière permanente à La Réunion. Dans les faits, les familles doivent trouver un stage dans des délais contraints, souvent avec six mois d'attente, s'organiser dans l'urgence pour se rendre dans l'hexagone, avancer des frais importants ou renoncer à optimiser les effets des soins. Faute de solution locale structurée, de nombreuses familles qui n'en ont pas les moyens renoncent et subissent une inégalité d'accès aux soins, soit une double peine. Pour l'ensemble de ces raisons et en complément du manque de places en institut médico-éducatif (IME), qui concerne plus de 3 000 enfants, M. le député alerte Mme la ministre sur la nécessité de créer également une structure permanente de rééducation intensive pédiatrique à La Réunion. Ce manque pénalise fortement les familles : seules celles qui en ont les moyens peuvent partir en Hexagone pour accéder à ces stages intensifs. Le défaut de prise en charge adaptée expose par ailleurs ces enfants à des risques de perte de chance. Il lui demande donc si elle entend prendre les mesures nécessaires pour pallier ce manque de structures pour les enfants en situation de handicap moteur afin que leur prise en charge devienne effective.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15239

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2026